



Formulaire de soumission pour l'organisation d'un événement-bénéfice au profit de l'Institut des troubles d'apprentissage

1

Responsable de l'événement

Prénom: _____ Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____

Code postal:

Tél. (maison) : -

Tél. (bureau) :

Tél. (mobile) : -

Télécopieur :

2

Description de l'événement

Nom de la personne, du groupe ou de l'entreprise qui planifie l'événement:

Brève description de l'événement:

Date (JJ/MM/AAAA): - -

Heure: _____

Lieu _____



Conditions relatives à l'entente

Veuillez lire attentivement ces notes
et apposer votre signature pour confirmer que vous acceptez ces conditions.

Il est entendu et accepté que tout événement doit être au préalable autorisé par l'Institut des troubles d'apprentissage. Aucun événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation écrite de la présidente ou de son (sa) représentant(e).

L'Institut TA n'est pas responsable de l'obtention des permis nécessaires, s'il y a lieu (alcool, loteries et courses, ville, taxes, etc.) et des assurances responsabilités essentielles à l'organisation de l'événement. Elle n'est aucunement responsable des autres engagements pris par la ou les personnes responsables de l'événement.

L'Institut TA n'avancera pas de fonds et ne fournira pas de bénévoles pour la réalisation de l'événement et n'est aucunement responsable de l'événement ni des engagements pris par la ou les personnes responsable(s) de l'événement.

Je reconnais que le nom et le logo de l'Institut TA sont des marques de commerce détenues par la Fondation. Leur utilisation doit faire l'objet d'une approbation.

Avant de publiciser ou de tenir l'événement, l'Institut TA doit approuver cette proposition ainsi que toute utilisation de son nom et de son logo.

Il est entendu et accepté que toute publicité relative à l'événement (billet, affiche, site Internet, entrevue, etc.), qu'elle soit imprimée, audio ou virtuelle, se doit d'être approuvée par l'Institut TA avant production et diffusion.

Par le fait de nommer publiquement l'Institut des troubles d'apprentissage comme bénéficiaire de l'événement, le montant total amassé en relation avec l'événement lui sera remis dans un délai de 60 jours suivant l'événement.

L'événement sera tenu en conformité avec les lois applicables et ne portera pas atteinte à la réputation de l'Institut TA.

Dans le cas où une activité de financement recueille principalement de l'argent en espèces, un système de contrôle devra préalablement être mis sur pied et autorisé par le personnel mandaté par l'Institut TA et le responsable de l'événement.

L'Institut TA se réserve le droit de retirer son autorisation à l'événement, à tout moment, sur préavis de deux (2) jours et, le cas échéant, toute utilisation de son nom et de son logo (publicité, billets, affiches, site internet, etc.) en relation avec l'événement devra cesser immédiatement.

Un rapport détaillé de l'événement doit être envoyé à l'Institut des troubles d'apprentissage dans les quinze (15) jours suivant l'événement. Il est entendu et accepté que le responsable de l'événement s'engage à garder toutes les factures relatives à l'activité afin que l'Institut TA puisse les consulter au besoin.

Toute demande de production de reçus d'impôt devra faire l'objet d'une entente entre l'Institut TA et le ou les personnes responsables de l'événement. Les bénévoles ou donateurs qui souhaitent recevoir des reçus pour fins d'impôt, doivent fournir les renseignements suivants : nom complet du donateur, son adresse, son code postal, ses numéros de téléphone (résidence, bureau, cellulaire), sa langue de correspondance ainsi que le montant de son don, et ce dans les 60 jours suivant la tenue de l'événement.

Signature du responsable de l'événement

Date

S.V.P., retourner ce formulaire dûment complété et signé par télécopieur

L'Institut des troubles d'apprentissage

Téléphone : 514-847-1324

Télécopieur: 514 281-5187

Courriel : charge.projets@institutta.com

L'autorisation de votre événement par l'Institut TA, uniquement à titre de bénéficiaire des sommes recueillies, en tout ou en partie par votre événement, vous sera donnée dans les quinze (15) jours ouvrables suivant votre demande, par téléphone ou par courriel.